

Exercice 2007 - Budget annexe du Chauffage Urbain - Affectation partielle des résultats de l'exercice 2006 en application de la nomenclature M4

M. LE MAIRE, Rapporteur : L'instruction budgétaire et comptable M4 est applicable aux services publics industriels et commerciaux.

Cette instruction stipule notamment que les résultats d'exploitation de l'exercice écoulé des services publics industriels et commerciaux sont affectés par l'assemblée délibérante après le vote du compte administratif dudit exercice.

En ce qui concerne le résultat de la section d'investissement, qui ne constitue qu'un solde d'exécution du budget, il fait l'objet d'un report pur et simple au budget d'investissement de l'exercice suivant.

Si un autofinancement complémentaire de la section d'investissement a été prévu au budget précédent, c'est à l'occasion de l'affectation du résultat d'exploitation dudit exercice que se matérialisera l'inscription budgétaire et comptable réelle de celui-ci.

Les résultats de l'exercice 2006 du Budget annexe du Chauffage Urbain sont détaillés dans le tableau ci-après et se répartissent de la façon suivante :

* Section d'investissement

☞ Solde des réalisations 2006	- 1 424 379,54 €
☞ Solde des restes à réaliser 2006	+ <u>820 628,00 €</u>
	- 603 751,54 €

Le programme d'équipement 2006 fait apparaître au 31/12/2006 un besoin d'autofinancement de 603 751,54 €, arrondi à 604 000 € qui sera couvert par l'affectation d'une partie de l'excédent d'exploitation de l'exercice 2006.

* Section d'exploitation

☞ Résultat d'exploitation du budget 2005 déduction faite de la part affectée à l'investissement 2006 : (794 711,63 € - 559 000 €)	235 711,63 €
☞ Résultat d'exploitation de l'exercice 2006 :	<u>760 136,41 €</u>
Excédent de clôture 2006 disponible :	995 848,04 €

Il est proposé d'affecter une partie de l'excédent mentionné ci-dessus à la couverture de l'opération suivante :

* Autofinancement complémentaire du programme d'équipement 2006 : 603 751,54 €, montant arrondi à 604 000 €.

Compte tenu de l'affectation précitée, l'excédent d'exploitation disponible pour une affectation ultérieure s'élève à **391 848,04 €**.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ces propositions et, en cas d'accord, à inscrire les crédits y afférents par décision modificative au budget de l'exercice courant du Budget annexe du Chauffage Urbain tels que définis dans le tableau ci-après :

Imputation		Dépenses	Recettes
001/001 CS 30900	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 424 379,54	
10/1068 CS 30900	Autofinancement des investissements 2006		604 000,00
Total investissement		1 424 379,54	604 000,00
002/002 CS 30900	Résultat d'exploitation reporté		391 848,04
Total exploitation			391 848,04

Résultat d'exécution du budget 2006

Chauffage urbain	Résultat à la clôture de l'exercice 2005 (1)	Part affectée à l'investissement 2006 (2)	Résultat de l'exercice 2006 (3)	Résultat de clôture 2006
Investissement	(892 013,96)		(532 365,58)	(1 424 379,54) (1) + (3)
Exploitation	794 711,63	559 000,00	760 136,41	995 848,04 (1) - (2) + (3)
Total	(97 302,33)	559 000,00	227 770,83	(428 531,50)

Résultat de l'exercice 2006

CHAUFFAGE URBAIN		Investissement	Exploitation	Total cumulé
RECETTES				
Prévisions budgétaires totales	A	7 737 012,00	951 641,00	8 688 653,00
Titres de recettes émis (y compris recettes rattachées à l'exercice)	B	4 820 334,58	1 388 136,65	6 208 471,23
Réduction de titres	C	0,00	210 413,67	210 413,67
Recettes nettes	D = B - C	4 820 334,58	1 177 722,98	5 998 057,56
Restes à réaliser	E	1 972 151,00		1 972 151,00
DÉPENSES				
Autorisations budgétaires totales	F	6 811 530,00	1 149 246,00	7 960 776,00
Engagements	G	6 552 732,72	417 586,57	6 970 319,29
Mandats émis (y compris dépenses rattachées à l'exercice)	H	5 401 209,72	417 586,57	5 818 796,29
Annulation de mandats	I	48 509,56	0,00	48 509,56
Dépenses nettes	J = H-I	5 352 700,16	417 586,57	5 770 286,73
Dépenses engagées non mandatées	K = G-H	1 151 523,00		1 151 523,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE				
Excédent	D-J		760 136,41	760 136,41
Déficit	J-D	(532 365,58)		(532 365,58)
Restes à réaliser				
Excédent	E-K	820 628,00		820 628,00
Déficit	K-E			

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 21 juin 2007.